

## Lettre d'information du Syndicat de Copropriété du Bois Persan

Rédaction ⇨  
Isabelle HARLE, Syndic,  
Sabine HOFACK, Présidente  
du Conseil Syndical et la  
Commission Règlement.

Diffusion ⇨  
manuelle dans les boîtes  
aux lettres + courrier aux  
Copropriétaires non-  
résidents



### ➔ APPEL DE FONDS

En raison de la date proche d'une AG qui validera les comptes 2007, le **1<sup>er</sup> appel de fonds 2009 est REPORTE à fin janvier**. Ainsi, chaque Copropriétaire aura son relevé individuel à jour des comptes 2007 et des appels de fonds 2008.

### Membres de la Commission Règlement

#### Conseillers Syndicaux

Serge GOUT, Sabine  
HOFACK, Nicolas DOSME,  
Hugues ANDRE

#### Copropriétaire non conseiller

Françoise MALBEC

Décembre 2008 - Numéro 7 - [boispersan@orange.fr](mailto:boispersan@orange.fr) - <http://leboispersan.free.fr>

## Numéro Spécial Commission Règlement

Description de la démarche entreprise par cette Commission mandatée par le Conseil Syndical et l'AG du 31 mai 2008.

### 1°) Modifications légales

La Commission a reçu de l'ARC ( Association des Responsables de Copropriété ), un certain nombre de textes modifiant l'actuel Règlement, ou s'y ajoutant. De l'avis des juristes de cette Association certaines mentions et modifications sont obligatoires et elles seront donc proposées en l'état au vote de l'Assemblée Générale en temps opportun, d'autres sont des propositions.

### 2°) Décisions d'AG

La Commission s'est mise à la recherche systématique des délibérations d'Assemblées Générales qui ont tranché en faveur d'ajouts ou de modifications par rapport à l'actuel Règlement. Par exemple en 2004 des décisions ont été prises sur les hauteurs de haies, ou sur les volets roulants... La Commission a cherché à intégrer ces décisions dans le nouveau texte.

### 3°) Mentions obsolètes ou manquantes

La Commission travaille sur la question de l'obsolescence de certaines mentions de l'actuel Règlement. Par exemple, notre texte actuel exige des troènes pour les haies alors que le troène est en voie de disparition sur le domaine. Ou bien le texte actuel ne dit rien sur la fermeture des porches et les fermetures des F.4, alors que la plupart d'entre nous avons fait ces travaux ...

### 4°) Anticiper sur l'avenir

A cette occasion, la Commission doit essayer d'anticiper sur l'avenir du domaine et prendre en compte les propositions de tous les Copropriétaires qui s'expriment, même lorsque ces propositions vont à l'encontre de décisions antérieures ...

Et c'est là que deux "écoles", comme on dit, se confrontent ( courtoisement ! ).

- La première verrait un Domaine de plus en plus ouvert aux changements et serait prête à autoriser des huisseries, portails, clôtures et ravalements de couleurs. Il faudrait en ce cas "ouvrir" le Règlement pour permettre cette évolution.
- La seconde école craint que le Domaine perde son "caractère" en modifiant ce que l'actuel texte nomme "l'harmonie de l'ensemble", et voudrait que le Domaine futur ressemble le plus possible à l'actuel.

Sur ce quatrième point, même au sein de la Commission et du Conseil Syndical, il y a des partisans des deux "écoles". Il faut donc rappeler que quelles que soient les opinions majoritaires dans ces deux tendances et les "propositions" qui en découleront, c'est le vote de l'Assemblée Générale qui permettra de trancher.

### Débattre courtoisement après l'AG

### Bonnes Fêtes de Fin d'Année !!

Le Conseil Syndical propose d'ores et déjà après l'AG du 16 janvier 2009, une "table ronde" où les Copropriétaires pourront s'exprimer sur ces sujets, dont certains seront abordés par petits groupes. Nous espérons que cela permettra de donner un contenu concret aux modifications qui seraient jugées acceptables ou non par la majorité, en vue de faire des propositions qui seraient soumises aux votes lors d'une autre AG et intégrées au Règlement de Copropriété.

